

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil de Communauté  
Séance du jeudi 12 mai 2011**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs -  
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 7.1, 7.2, 9.1, 9.2, 2.1, 2.2, 2.3,  
3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 10.1, 10.2, 10.3

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h50

**Étaient présents :** Amagney : Thomas JAVAUX Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 0.2) Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 0.4), Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN (à partir du rapport 1.1.2), Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 2.1), Valérie HINCELIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Michel LOYAT (à partir du rapport 0.4), Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER (à partir du rapport 2.1), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 6.1), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 3.2), Marie-Noëlle SCHOELLER, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Zahira YASSIR-COUVAL Bousnières : Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY (jusqu'au rapport 9.2 puis représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Raymond REYLE (jusqu'au rapport 9.2) Champagny : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon-le-Duc : Philippe GUILLAUME (représenté par Denis GALLET) Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Jacky LOUISON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 9.2) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 9.2) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Claude PREIONI Gennes : Maryse MILLET (représentée par Gilles DUMAS) Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Mamirole : Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 0.2), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par Jean-François HUMBERT) Racenay : Michel LETHIER (représenté par Pierre PIGUET) Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 6.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE (représenté par Marie ADAM-NORMAND), Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Dominique GRUBER Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 2.1)

**Étaient absents :** Arguel : André AVIS Auxon-Dessus : Geneviève VERRO Besançon : Hayatte AKODAD, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Yves-Michel DAHOUI, Cyril DEVESA, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-Marie GIRERD, Nicolas GUILLEMET, Martine JEANNIN, Christophe LIME, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Elisabeth PEQUIGNOT, Edouard SASSARD, Catherine THIEBAUT, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Bousnières : Bertrand ASTRIC Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux : Thierry CHATOT Chatillon-le-Duc : Catherine BOTTERON Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT Ecole-Valentin : André BAVEREL Franois : Françoise GILLET Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Larnod : Gisèle ARDIET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirole : Didier MARQUER Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Montferrand-le-Château : Séverine MONLLOR Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Serre-les-Sapins : Christian BOILLEY Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER

**Secrétaire de séance :** Daniel HUOT

**Procurations de vote :**

**Mandants :** G. VERRO, P. BONNET (à partir du rapport 6.1), Y-M. DAHOUI, C. DEVESA, D. GENDRAUD, F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, N. GUILLEMET (à partir du rapport 0.4), Y. GUYEN (à partir du rapport 2.1), L. HAKKAR (à partir du rapport 2.2), C. MICHEL, J. PANIER (jusqu'au rapport 9.2), E. SASSARD, J. SCHIRRER (à partir du rapport 3.3), C. THIEBAUT, N. WEINMAN, R. REYLE (à partir du rapport 2.1), C. BOTTERON, A. BAVEREL (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 9.2), B. BECOULET, B. VIONNET, S. MONLLOR,

**Mandataires :** S. RUTKOWSKI, J. ROSSELOT (à partir du rapport 6.1), F. MONNEUR, V. HINCELIN, B. RONZI, B. FALCINELLA, J-S. LEUBA, E. ALAUZET (à partir du rapport 0.4), J-C. ROY (à partir du rapport 2.1), M. LOYAT (à partir du rapport 2.2), D. POISSENOT, F. FELLMANN (jusqu'au rapport 9.2), M. OMOURI, J. PANIER (à partir du rapport 3.3), B. CYPRIANI, M-N. SCHOELLER, P. BELUCHE (à partir du rapport 2.1), D. GALLET, Y. GUYEN (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 9.2), A. BLESSEMAILLE, M. DE WILDE, M. COTTINY,

**Délibération n°2011/001387**

**Rapport n°3.3 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Pôle Véhicule du Futur - Soutien au fonctionnement pour l'année 2011**

## Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Pôle Véhicule du Futur - Soutien au fonctionnement pour l'année 2011

**Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président**

**Commission : Economie, Emploi et Insertion**

Inscription budgétaire	
BP 2011 et PPIF 2011-2015	Montant prévu BP 2011 (enveloppe globale) : 340 000 €
« Soutien compétitivité »	Montant de l'opération : 16 500 €

### Résumé :

Le Grand Besançon soutient depuis 2005 la démarche fédératrice des Pôles de compétitivité, notamment Microtechnique, le soutien à l'innovation étant un axe fort de la politique de développement économique du Grand Besançon, puisque facteur de compétitivité des entreprises et d'attractivité du territoire.

Dans cette logique, dans un contexte de crise et de restructuration de la filière automobile et au regard des perspectives de développement de ces 2 pôles sur des thématiques partagées, le Grand Besançon soutient depuis 2009 le fonctionnement du Pôle Véhicule du Futur ; le Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) quant à lui, est partenaire du Pôle des Microtechniques.

Le rapport présente la demande de soutien au fonctionnement du pôle de compétitivité « Véhicule du Futur » pour l'année 2011 pour un montant de 16 500 €, montant en respect du Contrat de Performance, signé le 17 juillet 2009.

### **I. Pôle Véhicule du Futur : présentation et éléments de contexte**

Le Pôle Véhicule du Futur (PVF) constitue, avec le Pôle des Microtechniques, l'un des 2 Pôles de compétitivité rayonnant principalement sur le territoire de la Franche-Comté.

Sur le plan industriel, le Pôle Véhicule du Futur va bien au delà du périmètre de Montbéliard où il est physiquement implanté. En effet, nombreuses sont les entreprises implantées sur le Grand Besançon relevant de la filière microtechnique à être impliquées pour une partie de leur activité sur des marchés liés à l'automobile, comme ERG, Smartesting...

Aujourd'hui et pour les années à venir, la filière automobile en Franche-Comté est profondément impactée par les conséquences de la crise sur le plan national et international : l'action conduite par le PVF représente à terme un potentiel d'activités économiques pour les entreprises de notre territoire.

Le Pôle a vécu pendant l'année 2010, un changement de Président avec l'arrivée de Georges LAMMOGLIA qui s'est donné un temps d'analyse sur les évolutions marché/technologie afin d'affiner les axes stratégiques du Pôle et redéfinir le pilotage de ces axes. Ceux-ci sont à présent regroupés de la manière suivante : les systèmes et services de mobilité, les systèmes intelligence de conduite, les véhicules urbains et périurbains, les technologies durables pour les transports terrestres.

### **II. Contrat de Performance - contexte**

La 1<sup>ère</sup> phase de la politique « Pôles de compétitivité » visait prioritairement à mettre en place et développer des projets de R&D collaboratifs.

La 2<sup>nd</sup>e avec les « Contrats de performance » vise à la mise en synergie des Pôles avec l'ensemble des politiques et acteurs de soutien à la recherche et à l'innovation. Il s'agit ainsi de faire converger stratégies et actions, de clarifier les missions et d'éviter les doublons, **afin de construire de véritables « écosystèmes » de croissance et d'innovation.**

*Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 12 mai 2011*

*Communauté d'Agglomération du Grand Besançon*

2/11

Lors de l'évaluation nationale en 2008, les Pôles de compétitivité ont été classés en 3 groupes ; le Pôle Véhicule du Futur fait partie de la 2<sup>ème</sup> catégorie de Pôles. Ainsi, le Pôle Véhicule du Futur s'engage pour la période 2009-2011 sur des objectifs de performance, ainsi que sur les améliorations nécessaires mises en évidence lors de l'évaluation. A cet égard, le Pôle s'engage à collecter et informer les collectivités territoriales quant aux résultats obtenus, sur la base d'indicateurs territoriaux complémentaires aux indicateurs demandés par l'Etat.

### **III. Présentation du Contrat de Performance du Pôle Véhicule du Futur**

La feuille de route stratégique du Pôle Véhicule du Futur pour la période 2009-2011 identifie comme ambition de devenir une **référence européenne pour la conception, la production, l'expérimentation et le déploiement de solutions de transport léger urbain et périurbain**, dans une perspective de développement durable et d'intermodalité.

**A cette fin, le Pôle adopte une approche globale, qui comprend plusieurs volets étroitement liés :**

- l'étude et la compréhension des nouveaux modes de mobilité,
- le développement de solutions de mobilité urbaine et périurbaine,
- l'expérimentation sur le terrain, en conditions réelles, des solutions développées.

**Sur cette base, le Pôle a défini 4 segments stratégiques pour se positionner comme architecte des nouvelles solutions de mobilité urbaine et périurbaine :**

- solutions de mobilité urbaine et périurbaine,
- systèmes intelligents de conduite,
- véhicules urbains et périurbains,
- technologies durables pour les transports terrestres.

En 2010, le pôle a affiné ces 4 segments et les a structurés de la manière suivante :

- les systèmes et services de mobilité,
- les systèmes intelligence de conduite,
- les véhicules urbains et périurbains,
- les technologies durables pour les transports terrestres.

Pour faire évoluer les DAS (Domaines d'Activités Stratégiques) et les technologies associées, le PVF se doit :

- d'accroître et diversifier le réseau d'acteurs mobilisables sur les segments stratégiques, notamment au travers de leur participation aux GTI (Groupes d'Innovation Technologiques) qui seront adaptés à la nouvelle stratégie,
- d'accroître fortement les projets collaboratifs sur ces thématiques, l'objectif est de 15 projets collaboratifs de R&D financés en 2011,
- de positionner les collectivités comme acteurs clés en termes d'expérimentation,
- de susciter des collaborations au niveau européen, à travers des appels à projets, commission européenne, interreg...
- d'évaluer l'opportunité de mettre en place une nouvelle plateforme d'innovation,
- de structurer des compétences de formation spécifique sur le territoire, sur la mobilité notamment,
- de déployer l'Ecole des Bonnes Pratiques Humaines et Industrielles en Franche-Comté et en Alsace.

#### **IV. Programme d'actions porté par le Pôle Véhicule du Futur**

Le programme d'actions 2011 du Pôle se focalise principalement sur 9 objectifs prioritaires :

- accroître le nombre d'adhérents, objectif 200 adhérents à fin 2011 pour 166 à fin 2010,
- apporter aux acteurs du territoire une vision prospective sur les évolutions technologiques et de marché qui les concernent : faire vivre la plateforme de veille accessible depuis le site internet, espace adhérent,
- favoriser l'émergence de projets collaboratifs, en prospectant les entreprises identifiées grâce à la cartographie des compétences mise à jour, les impliquer au travers de l'offre de services et des rencontres internationales Mobilis,
- monter des projets coopératifs avec les pôles nationaux et internationaux partenaires stratégiques du Pôle,
- identifier le besoin en outils structurants (plateformes d'innovation, centres de ressources...) et accompagner leur mise en œuvre,
- soutenir la création et le développement d'activités nouvelles sur le territoire,
- participer au rayonnement international et à l'attractivité du territoire, notamment en tant que territoire d'expérimentation et en organisant des missions à l'international,
- accompagner la montée en compétences des entreprises, notamment via des formations adaptées et en poursuivant les activités Excellence Industrielle PerfoEst,
- favoriser la diffusion de bonnes pratiques pour l'excellence industrielle des entreprises du territoire avec les échanges d'expérience, les séminaires thématiques et le projet de l'école des Bonnes Pratiques Humaines et Industrielles.

#### **V. Les 17 partenaires du Pôle Véhicule du Futur**

L'Etat, les Conseils Régionaux d'Alsace et de Franche-Comté, les Conseils Généraux du Doubs, du Jura, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de Haute-Saône, du Territoire de Belfort, les Communautés d'Agglomération du Grand Besançon, du Pays de Montbéliard, du Grand Dole, Mulhouse Sud Alsace, Belfortaine, la Communauté Urbaine de Strasbourg et les Communautés de Communes de l'Agglomération de Vesoul et de l'Île Napoléon sont signataires du Contrat de Performance 2009-2011.

#### **VI. Le plan de financement 2011 prévisionnel présenté par le Pôle**

Au regard du plan de financement et des engagements signés par la CAGB dans le cadre du contrat de performances, il est proposé de soutenir le Pôle Véhicule du Futur à hauteur d'un montant de 16 500 € pour l'année 2011 (voir annexe 2 de la convention : plan de financement 2011).

#### **A l'unanimité, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur le soutien du Grand Besançon au fonctionnement du Pôle Véhicule du Futur, à hauteur de 16 500 € pour l'année 2011,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

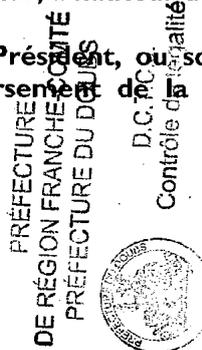
Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstentions : 2

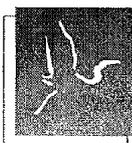
Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 12 mai 2011  
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon



RECU 20.04.2011

Pour extrait conforme,

Le Président



**Convention  
relative au soutien au fonctionnement  
pour l'année 2011 du Pôle Véhicule du Futur**

**ENTRE**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, dûment habilité à signer par une délibération du Conseil de Communauté du ....., d'une part,

**ET**

Le Pôle Véhicule du Futur, représenté par son Président, dûment habilité, Monsieur Georges LAMMOGLIA, d'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1611-4.

**Exposé de motifs**

Le Grand Besançon soutient depuis 2005 la démarche fédératrice des Pôles de compétitivité, notamment Microtechniques, le soutien à l'innovation étant un axe fort de la politique de développement économique du Grand Besançon, puisque facteur de compétitivité des entreprises et d'attractivité du territoire.

Dans cette logique, dans un contexte de crise et de restructuration de la filière automobile et au regard des perspectives de développement de ces 2 pôles sur des thématiques partagées, le Grand Besançon soutient depuis 2009 le fonctionnement du Pôle Véhicule du Futur, la PMA, quant à elle, est partenaire du Pôle des Microtechniques.

Par conséquent, le Grand Besançon a décidé d'apporter son soutien au Pôle Véhicule du Futur pour l'année 2011.

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 - Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Grand Besançon apporte son soutien au Pôle Véhicule du Futur en 2011 et de définir les modalités de versement d'une subvention de 16 500 €. Cette subvention a été attribuée au Pôle pour l'animation de la filière automobile dans le cadre de la politique nationale des pôles de compétitivité sur la base du programme d'actions figurant en annexe 1 de la présente convention.

**Article 2 - Programme d'actions**

Le Pôle Véhicule du Futur s'engage à conduire les actions d'animation, de développement et de promotion des entreprises, des laboratoires et des établissements d'enseignement supérieur de la filière automobile conformément au programme d'actions et au budget prévisionnel de 1 624 000 € figurant en annexes 1 et 2.

### **Article 3 - Montant et modalités de versement de la subvention**

Le Grand Besançon attribue au Pôle Véhicule du Futur une subvention de 16 500 € pour l'année 2011, pour un budget global de 1 624 000 €, pour l'action décrite à l'article 1<sup>er</sup>.  
Ce montant est un plafond non révisable à la hausse.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 50 %, à la signature de la présente convention, soit 8 250 €,
- le cas échéant, un acompte de 30 %, soit 4 950 €, pourra être versé sur présentation d'un compte rendu financier, conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006, et d'un bilan intermédiaire qui respectera les mêmes conditions que celles demandées pour le rapport final,
- le solde sur demande écrite et présentation, en 2 exemplaires, d'un compte rendu financier, conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006, et d'un rapport d'activité final (fin du 2<sup>nd</sup> semestre 2011), qui détaillera les livrables produits et les résultats obtenus en appui sur les indicateurs figurant en annexes 1 et 3 de la présente convention,

### **Article 4 - Durée et délai de validité**

La présente convention est conclue au titre de l'année 2011. Elle prend effet à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et expire au 31 décembre 2011.

La participation financière du Grand Besançon au Pôle Véhicule du Futur doit donner lieu à une demande de paiement du solde dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de la présente convention, faute de quoi elle sera réputée caduque et peut donner lieu à un remboursement dans les conditions de l'article 7 de la présente convention.

Le Pôle Véhicule du Futur s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

### **Article 5 - Obligation du Pôle Véhicule du Futur**

Le Pôle Véhicule du Futur s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que défini à l'article 1<sup>er</sup> de la présente convention.

Il ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide du Grand Besançon au profit d'un autre organisme.

Le Pôle Véhicule du Futur accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses de l'action.

Le Pôle Véhicule du Futur s'engage à mentionner le soutien financier du Grand Besançon, à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part du Grand Besançon lors de ses entretiens ou contacts avec la presse ou les médias.

Si le Pôle Véhicule du Futur décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier du Grand Besançon, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée. Ses modalités d'utilisation doivent être autorisées par le Grand Besançon.

Le Pôle Véhicule du Futur s'engage à prendre attache du Grand Besançon systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) afin d'en déterminer les modalités pratiques.

### **Article 6 - Modalités de contrôle**

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services du Grand Besançon sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

### **Article 7 - Modification et reversement**

Toutes modifications significatives du programme (délai de réalisation, nature des investissements, etc.) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit au Grand Besançon et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

Le Grand Besançon pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide,
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide,
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions de l'article 4 et l'article 5 de la présente et en cas de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle.

### **Article 8 - Résiliation de la convention**

En cas de non respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Le Grand Besançon pourra également résilier la convention, sans préavis ni indemnités, s'il apparaît que le Pôle Véhicule du Futur a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide du Grand Besançon prévue dans la présente convention.

### **Article 9 - Litiges**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

### **Article 10 - Délégation d'attribution**

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président du Grand Besançon et le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en 2 exemplaires à Besançon, le .....

Le Président du Pôle Véhicule du Futur,

Georges LAMMOGLIA

Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Besançon,

Jean-Louis FOUSSERET

## **Annexe I : Plan d'actions 2011**

### **Titre de l'action** : Animation du Pôle Véhicule du Futur

Le plan d'actions 2011 s'inscrit dans le cadre du contrat de performance signé le 17 juillet 2009 par les collectivités territoriales et l'Etat.

### **Stratégie et Feuilles de route stratégiques**

Le Pôle va faire évoluer ses DAS (Domaines d'Activités Stratégiques) et les technologies associées définis début 2009, en les précisant encore et en plus grande cohérence avec son vrai positionnement et la réalité des ressources et des projets.

Les feuilles de route technologiques seront mises à jour. Ce travail de révision de la stratégie est préparatoire à l'évaluation nationale des pôles fin 2011.

#### **Les Segments stratégiques à fin 2010 :**

- systèmes et services de mobilité,
- systèmes intelligence de conduite
- véhicules urbains et périurbains,
- technologies durables pour les transports terrestres.

#### **Les objectifs par DAS :**

- accroître et diversifier le réseau d'acteurs mobilisables sur les segments stratégiques, notamment au travers de leur participation aux GIT (Groupes d'Innovation Technologiques) qui seront adaptés à la nouvelle stratégie,
- accroître fortement les projets collaboratifs sur ces thématiques, l'objectif est de 15 projets collaboratifs de R&D financés en 2011,
- positionner les collectivités comme acteurs clés en termes d'expérimentation,
- susciter des collaborations au niveau européen, à travers des appels à projets, commission européenne, interreg...
- évaluer l'opportunité de mettre en place une nouvelle plateforme d'innovation,
- structurer des compétences de formation spécifique sur le territoire, sur la mobilité notamment,
- déployer l'Ecole des Bonnes Pratiques Humaines et Industrielles en Franche-Comté et en Alsace.

### **Les objectifs de développement du Pôle et de son écosystème**

Le Pôle va travailler d'une manière privilégiée avec les pôles partenaires choisis et restreints sur le plan régional, national et international, pour monter des projets de recherche et assurer une continuité de la chaîne valeur sur certaines briques technologiques.

Le Pôle va organiser des missions à l'international pour permettre à des entreprises, laboratoires de recherche, partenaires, d'initier des partenariats et de promouvoir leur savoir-faire au travers de salons (Japon, USA...).

## **Programme d'actions et de suivi**

Le Pôle va le mettre en œuvre au travers des 8 objectifs prioritaires :

- accroître le nombre d'adhérents, objectif 200 adhérents à fin 2011 pour 166 à fin 2010,
- apporter aux acteurs du territoire une vision prospective sur les évolutions technologiques et de marché qui les concernent : faire vivre la plateforme de veille accessible depuis le site internet, espace adhérent,
- favoriser l'émergence de projets collaboratifs, en prospectant les entreprises identifiées grâce à la cartographie des compétences mise à jour, les impliquer au travers de l'offre de services et des rencontres internationales Mobilis,
- monter des projets coopératifs avec les pôles nationaux et internationaux partenaires stratégiques du Pôle,
- identifier le besoin en outils structurants (plateformes d'innovation, centres de ressources...) et accompagner leur mise en œuvre,
- soutenir la création et le développement d'activités nouvelles sur le territoire,
- participer au rayonnement international et à l'attractivité du territoire, notamment en tant que territoire d'expérimentation et en organisant des missions à l'international,
- accompagner la montée en compétences des entreprises, notamment via des formations adaptées et en poursuivant les activités Excellence Industrielle PerfoEst,
- favoriser la diffusion de bonnes pratiques pour l'excellence industrielle des entreprises du territoire avec les échanges d'expérience, les séminaires thématiques et le projet de l'école des Bonnes Pratiques Humaines et Industrielles.

## **Gouvernance**

Le Pôle a fait évoluer les organes de gouvernance conformément au contrat de performance avec notamment, la mise en place du comité d'expertises. En 2011 le comité de prospectives sera mis en place ainsi que les comités de pilotage des segments stratégiques.

## **Tableaux de bord et indicateurs**

Le Pôle va renseigner les indicateurs globaux de suivi du programme d'actions ainsi que les indicateurs fixés par le Pôle.

## **Plan de financement**

Le plan de financement fait apparaître les 15 collectivités territoriales partenaires, les crédits Etat de CPI et une part d'autofinancement croissante (46 %) avec une nouvelle politique d'adhésion.

## Annexe 2 : Plan de financement 2011

### Dépenses :

Budget prévisionnel	en euros TTC	
	Montant	%
<b>Dépenses internes</b>		
Salaires	885 200	54,50 %
Frais de déplacement	66 000	4,06 %
Frais de structure et frais de gestion	178 000	10,96 %
<b>Dépenses externes</b>		
Conseil/expertises	319 000	19,65 %
Communication	175 800	10,83 %
<b>Total Dépenses €</b>	<b>1 624 000</b>	<b>100 %</b>

### Recettes :

Budget prévisionnel	en euros TTC	
	Montant	%
Contribution Etat	150 000	
Contribution Collectivités Territoriales	221 000	
<b>Financement Animation</b>	<b>371 000</b>	
Conseil Régional Alsace	16 500	
Conseil Régional Franche-Comté	16 500	
Conseil Général du Doubs	21 000	
Conseil Général du Jura	8 000	
Conseil Général de Haute-Saône	16 500	
Conseil Général du Bas-Rhin	8 000	
Conseil Général du Haut-Rhin	24 500	
Conseil Général du Territoire de Belfort	16 500	
CU Strasbourg	16 500	
CA Mulhouse (M2A)	16 500	
CA Belfort	16 500	
CAP Montbéliard (PMA)	16 500	
<b>CAG Besançon</b>	<b>16 500</b>	
CCA Vesoul	5 500	
CA Grand Dole	5 500	
<b>Financement Encadrement</b>	<b>501 000</b>	
Conseil Régional Alsace		
Conseil Régional Franche-Comté		
CAP Montbéliard		
Conseil Général du Haut-Rhin +		
SIZIR Mulhouse+CC Ile Napoléon		
<b>Total Financements publics</b>	<b>872 000</b>	<b>53,70 %</b>
Financements privés (cotisations, cotisations progressives, mises à disposition, ventes de services)	<b>752 000</b>	<b>46,30 %</b>
<b>TOTAL TTC : Budget du Pôle</b>	<b>1 624 000</b>	<b>100 %</b>

### Annexe 3 : Indicateurs territoriaux 2011

Le Pôle s'engage à collecter et informer le Grand Besançon sur la base des indicateurs territoriaux suivants :

Pour les entreprises adhérentes du pôle

*Effectifs*  
*CA Total*

Pour les entreprises adhérentes du pôle participant à des projets pôles

Montant des programmes  
*Montant des aides publiques liées à ces programmes*  
Brevets déposés dans le cadre de ces programmes

Pour les laboratoires

Montant des programmes  
Montant des aides publiques  
Chercheurs concernés par les programmes  
Autres personnels concernés par les programmes  
*Publications*  
*Brevets déposés dans le cadre de ces programmes*

Nota Bene : Les indicateurs en *italique* font déjà partie des indicateurs SESSI